

Rapport de minorité N° 230/2020

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été »

Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour la mise en place d'une phase test sur 2 ans

Nyon, le 11 mai 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie une première fois le 12 janvier 2021. Etaient présents Madame Taïna Pieren et Messieurs Alexandre Démétriadès, Dominique Karlen, Christos Kornaros, Vincent Buccino, Gustave Dutruy, Victor Allamand et Marco Carezza (président-rapporteur).

La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Stéphanie Schmutz, accompagnée par Madame la Cheffe de service Odile Rochat. Qu'elles soient ici remerciées pour leur présence et leurs réponses.

La Commission s'est réunie une deuxième fois le 23 février 2021. Tous les membres précités de la Commission étaient présents.

Réflexions des membres signataires du rapport minoritaire de la Commission :

Si les soussignés ont apprécié la présidence et le rapport du Conseiller Marco Carezza, ils ne sont néanmoins pas convaincus par le projet municipal. Ceci à plus d'un titre :

A la question, ne faudrait-il pas laisser une association existante animer cette place ? Il a été répondu que la Ville envisageait de renforcer sa collaboration avec l'association des Marronniers. Mais cette dernière n'existant plus, la Ville de Nyon ne veut pas attendre le redémarrage éventuel des activités. La Ville souhaite élargir les possibilités d'animation de cette place en offrant des infrastructures à divers types d'associations encore inconnues de la Commission. En fait, la Ville souhaite garder la mainmise sur les manifestations du lieu en augmentant sérieusement la durée de la saison (du début du printemps à l'automne) et surtout en passant de une à trois manifestations hebdomadaires.

La liste à la Prévert du préavis :

Mobilier d'accueil ; tables ; chaises ; assises ; poubelles ; 2 containers de 15 m² ; sanitaires ; installations électriques ; tente, etc. Le tout monté à demeure durant 6 mois. Pour ne pas répéter la situation du chapiteau de Rive, il sera nécessaire de soumettre ce projet à l'enquête publique.

Que sera alors cet espace onirique bordé d'immeubles historiques sur lequel on débouche au sortir de la porte Ste-Marie (la dernière des sept portes du Nyon moyenâgeux), lorsqu'on y aura installé à demeure tous les agrégats des manifestations envisagées (foodtruck, tentes, tables, WC plastiques colorés, containers, etc).

S'il a été répondu que la Ville estime légitime le renforcement des animations sur l'esplanade, à contrario, cette prétention de concentration est illégitime pour les signataires.

La place en question, grâce à la vue sur le lac et les Alpes est, pour certains habitants qui vivent cloîtrés en appartement, leur seul bol de nature et de rêve possible.

Ce concept «tout aux Marronniers» peut même apparaître égoïste. Les manifestations s'y déroulent sur moins de 1800 m² utilisables, elles se superposent quelques fois avec d'autres événements semblables à Rive, à la place du Château, brocantes, concerts, etc.

Le concept Colovray zone de sport et Rive zone culturelle est un partage inéquitable. Dans cette vision, la Municipalité a complètement oublié les hauts de la Ville avec tous les nouveaux quartiers où vivent la grande majorité des Nyonnais. Du coup, les hauts de Nyon sont devenus un désert par les beaux dimanches d'été. Alors qu'autour des grands quartiers (Levratte, Mangette, Reposoir, etc), il y a au moins quatre terrains inutilisés et propriétés de la Ville totalisant six fois la surface des Marronniers, sur lesquels une activité sporadique de manifestations serait bienvenue à plus d'un titre. Ce serait l'occasion idéale pour la Municipalité de marquer acte de propriété de temps à autre. Il faut se souvenir qu'il y a environ 30 ans le projet de construction d'une maison de quartier à la Levratte sur un des terrains inutilisé, le bien-fonds 784 de 5983 m², avait échoué. Pour rappel, un référendum conduit par les habitants qui voulaient conserver sous leur fenêtre le bel espace engazonné propriété de la ville de Nyon. Alors offrons leur de temps à autre des manifestations ne fusse que pour leur rappeler que peut-être un jour la ville de Nyon saura utiliser à bon escient l'un de ses terrains.

Détrompez-vous, les signataires de ce rapport minoritaire, ne sont pas contre toute manifestation sur l'esplanade des Marronniers. Ils se réjouiraient même du retour des concerts du dimanche et des manifestations usuelles, ceci avec un aménagement léger comme auparavant. Et on pourrait même imaginer que ce lieu soit destiné seulement aux concerts sans amplification. Du coup, il ne serait pas nécessaire de mandater la police pour venir vérifier les niveaux sonores comme cela a été proposé.

Par ailleurs, les signataires de ce rapport sont persuadés qu'il n'appartient pas à la Ville d'engager des collaborateurs, d'abord un demi EPT comme souvent, ici un stagiaire du SELOC pour un poste qu'il est prévu de créer à cet effet afin de superviser l'organisation des manifestations aux Marronniers.

La question des incivilités a longuement occupé les discussions de la Commission. Contrairement à la majorité de la Commission, fidèle relais de la Municipalité, les soussignés estiment que la réponse de Madame la Municipale en charge de la sécurité selon laquelle le présent préavis serait une garantie contre les incivilités et que «la PNR voit d'un bon œil que la Ville se charge de coordonner les événements de manière technique entre les diverses associations locales», ne leur convient pas. Ce vœu pieux ne coïncide pas avec la réalité, car bien souvent la police paraît désarmée devant les groupes de fêtards. C'est également contre la logique, car comme la lumière attire les insectes, la musique et les cantines sont un attrait supplémentaire pour des gens en mal de réunions sauvages qu'il pleuve ou qu'il vente. On peut l'observer continuellement, depuis des années, avec ou sans animation, l'Esplanade attire du monde et le volume d'ordures récoltés chaque matin en témoigne.

Il est surprenant que la préoccupation essentielle d'une partie de la Commission et surtout de la Municipalité soit l'animation de ce lieu onirique qui de jour comme de nuit peut sans artifice prêter à la rêverie et au délasserment. Alors qu'effectivement un champ agricole à l'Asse n'est attractif qu'avec de l'animation.

Si la Ville se promeut organisatrice de fêtes, en cas d'accident quelle sera sa responsabilité en attirant des fêtards alcoolisés ? Un jour aux Marronniers une personne juchée sur le mur est tombée 20 mètres plus bas.

Conclusions : l'Esplanade des Marronniers ne nécessite aucune intensification de l'animation. Si un champ agricole a besoin d'animation pour exister en dehors de sa fonction, ce n'est pas le cas des Marronniers. Ce petit joyau historique se suffit à lui-même. Il devrait même être réservé pour des

concerts sans amplification afin que les gens puissent se parler. A la destination des touristes, il pourrait être «fléché» et figurer sur les guides éponymes.

La Ville n'a pas à se substituer aux associations dans l'organisation de spectacles en embauchant, même un demi EPT, qui par parenthèse ne disparaît jamais (préavis 191/2010 qui depuis a coûté presque 6 millions) et il a fait même des petits. Si telle est la seule solution pour animer un endroit, Paléo n'existerait pas.

Le concept municipal, Colovray zone de sport et Rive zone culturelle fait que la culture s'arrête au Château. C'est une vision injuste qui ignore complètement les hauts de la Ville avec tous ses nouveaux quartiers où vivent la grande majorité des Nyonnais. Ces quartiers qui sont des déserts abandonnés où il n'est même pas possible de boire un verre le dimanche. Pour renforcer les liens sociaux, il est possible de faire mieux.

Alors, avant de renforcer l'animation sur un endroit chargé d'histoire et relativement exigü, aux abords duquel résident de nombreux habitants, aménageons aussi des espaces festifs sur des terrains que la Ville possède autour des grands quartiers (Levratte, Mangette, Reposoir, etc) dont le plus petit est plus grand que les Marronniers. Subsidiatement, ce serait l'occasion rêvée pour la Municipalité de marquer acte de propriété sur de grands espaces inoccupés (6000 m² à la Levratte) dont peu de gens savent que ce sont des terrains propriétés de la Ville.

Oui, il y aurait nécessité d'animer, mais pour cela faudrait-il choisir les bons endroits. Pour porter un tel projet, la Ville se doit aussi de respecter ses règlements par une mise à l'enquête publique contrairement au chapiteau de Rive. Elle doit aussi appliquer les mesures fédérales de protection contre le bruit. Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 230/2020 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été » - Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour la mise en place d'une phase test sur 2 ans,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de refuser le présent rapport-préavis comme valant réponse au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été » ;
2. de ne pas octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- TTC pour financer le projet pilote de 2 ans visant à offrir des animations sur la place des Marronniers, dont l'engagement d'un stagiaire au service Enfance, logement et cohésion sociale en 2021 et 2022 pour un coût total de CHF 39'000.- ;
3. de ne pas porter ce montant en augmentation du compte N°9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, amortissable en 2 ans.

La minorité de la Commission :

Mme Taïna Pieren, rapporteuse ; MM. Victor Allamand ; Gustave Dutruy